



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Genève, le 11 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et salue ses recommandations appelant notamment les organisations régionales à renforcer leur engagement avec la société civile. Ces recommandations sont particulièrement pertinentes pour la Suisse dans la perspective de sa présidence de l'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) en 2026.

Comme souligné dès l'ouverture de ce Conseil, garantir la participation de la société civile est nécessaire à la qualité des débats et du mandat de promotion et protection des droits de l'homme. Cela demeure tout aussi crucial dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme.

Depuis plusieurs années, la Suisse soutient l'étude annuelle du Global Center on Cooperative Security sur l'engagement durable entre la société civile impliquée dans les efforts de lutte contre le terrorisme et les acteurs concernés des Nations unies, afin de garantir le respect des droits de l'homme dans l'application des mesures antiterroristes.

Cette étude a mis en évidence les défis rencontrés par l'ONU pour établir un dialogue significatif avec la société civile dans ce domaine, tout en soulignant une volonté commune d'améliorer cette situation.

Monsieur le Rapporteur spécial, suite à cette étude, pouvez-vous citer une initiative spécifique de l'ONU qui a permis un engagement efficace de la société civile dans la lutte contre le terrorisme, et comment cette approche pourrait-elle être adaptée par les organisations régionales ? À défaut, y a-t-il une initiative régionale qui mériterait d'être étendue au niveau multilatéral ?

Je vous remercie.